

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE MASCULINE 2 (NM2)

## ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

### PHASE 1

Les 56 équipes sont réparties en 4 poules de 14 équipes.

Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

### PHASE 2

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule disputent des 1/4 de finale.

Les rencontres des 1/4 de finale sont déterminées par tirage au sort (1<sup>er</sup> d'une poule contre 2<sup>ème</sup> d'une autre poule) et se dérouleront au meilleur des trois matches :

- Match Aller : 2<sup>ème</sup> contre 1<sup>er</sup> ;
- Match Retour : 1<sup>er</sup> contre 2<sup>ème</sup> ;
- Belle éventuelle : 1<sup>er</sup> contre 2<sup>ème</sup>.

Par dérogation à l'article 4 de ce présent règlement, les rencontres se disputeront sur 2 week-ends sportifs selon l'organisation suivante :

- Match Aller : Le samedi à 20h00 (week-end 1) 2<sup>ème</sup> contre 1<sup>er</sup> ;
- Match Retour : Le vendredi à 20h00 (week-end 2) 1<sup>er</sup> contre 2<sup>ème</sup> ;
- Belle éventuelle : Le dimanche à 15h30 (week-end 2) 1<sup>er</sup> contre 2<sup>ème</sup>.

### FINALE A QUATRE

Les équipes vainqueurs des ¼ de finale disputent la Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort sur un week-end, terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions :

- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre (rencontre n°1, rencontre n°2) est fixé par la Commission Fédérale des Compétitions selon les horaires suivants :
  - ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
  - ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales :
  - Rencontre pour la 3<sup>ème</sup> place : Le dimanche à 13 h 15
  - Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3<sup>ème</sup> place est obligatoire.

### TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de Champion de France est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre.

### ACCESSION EN NM1

Les équipes qualifiées pour la Finale à Quatre accèdent au Championnat de France de NM1 sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions de participation et qu'ils obtiennent l'autorisation de la Commission de Contrôle de Gestion.

### RELÉGATION EN NM3

Les équipes classées 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> de chaque poule de la phase 1 descendent en championnat NM3 pour la saison suivante.



**ARTICLE 2 - EQUIPES**

a) Les équipes descendants des divisions supérieures ;  
 b) Les équipes maintenues en division NM2 de la saison précédente, selon le Règlement ;  
 c) Les équipes issues de la division NM3 de la saison précédente, selon le Règlement sportif particulier NM3.  
 Au total : **56** équipes.

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 10 maximum	
	Extérieur	8 minimum / 10 maximum	
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou, T ou C AST/C1 AST (Hors CTC)	4	
	Licence ASP HN	1	
	Licence C	Sans limite	
	Licence C2 ou C2 AST (Hors CTC)	0	
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite	
	Vert	Sans limite	
	Jaune (JN)*	2	OU
	Orange (ON)*	0	

\* les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division

**ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION**  
 (Juin 2018 – Décembre 2018 – Mai 2019)

<b>Règles de participation NM2 pour les centres de formation agréés **</b>		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licenciés au club au cours des 3 dernières saisons consécutives
	Extérieur	8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licenciés au club au cours des 3 dernières saisons consécutives
Types de licences autorisées (Nb maximum)	Licence C1 ou T	2 Tous les titulaires d'une licence de couleur Blanche ou Verte de type C1, âgés de moins de 21 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de la saison en cours, ne sont pas comptabilisés dans limitation du nombre de licence C1 ou T
	Licence ASP	0
	Licence C	Sans limite
	Licence C2	0
	Licence AST (Hors CTC)	0
Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune (JN)*	2
	Orange (ON)*	0

Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagement conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux.

<u><b>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</b></u>	Samedi à 20h00
<u><b>ARTICLE 5 - SALLE</b></u>	Classement : H2
<u><b>ARTICLE 6 - OBLIGATIONS SPORTIVES</b></u> <b>(DECEMBRE 2018)</b>	<p>1 autre équipe senior masculine de niveau inférieur ;  <b>+</b>                  2 équipes de jeunes masculins de catégories différentes (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) ;</p> <p><u><b>OU</b></u></p> <p><b>1 autre équipe senior masculine de niveau inférieur ;</b>  <b>+</b>                  1 équipe de jeunes masculins (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13)  <b>+</b>                  1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.</p>

